

Communes genevoises

Nombre de communes

45

Type de communes

- 9 communes de moins de 800 habitants
- 18 communes entre 800 et 3000 habitants
- 9 communes entre 3000 et 10 000 habitants
- 9 communes villes de plus de 10 000 habitants

Exécutif des communes

Communes de moins de 3000 habitants 1 maire et 2 adjoints.
Communes de plus de 3000 habitants Conseil administratif de 3 membres qui élit son président chaque année. Celui-ci porte le titre de maire.
Ville de Genève
Conseil administratif de 5 membres qui élit son président chaque année. Celui-ci, qui doit changer chaque année, porte le titre de maire.

Conseil municipal

Le nombre de membres du Conseil municipal varie en fonction du nombre d'habitants: de 9 membres pour les communes jusqu'à 600 habitants à 37 membres pour les communes de plus de 30 000 habitants et 80 membres pour la Ville de Genève.

Elections des autorités communales

Tous les 4 ans.
Législature actuelle: du 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2007.
Prochaines élections municipales: printemps 2007.

Association des communes genevoises (ACG)

Créée en 1964, l'ACG a notamment pour buts

- de défendre les intérêts communs des 45 communes du canton, et
- de fournir diverses prestations à caractère intercommunal aux communes qui le souhaitent en gérant des tâches d'intérêt général, notamment l'accueil des enfants dans le cadre des activités parascolaires, le traitement et l'élimination des déchets carnés et l'information communale.

Pour plus d'informations www.acg.ch
Président: M. Pascal Chobaz
Adresse: 20, boulevard des Promenades
Case postale 1276, 1227 Carouge
Tél. 022 309 33 50

Service de surveillance des communes

Les communes sont placées sous la surveillance du Conseil d'Etat. Celui-ci l'exerce plus spécialement par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, dont dépend le service de surveillance des communes. Il est chargé du contrôle général de la légalité des décisions prises par les Conseils municipaux ainsi que de la surveillance des finances communales. Outre les appuis et les conseils quotidiens qu'il apporte aux communes, il collabore étroitement avec l'ACG et le Département des finances.

Pour plus d'informations <http://www.geneve.ch/diae/communes/>
Adresse: 7, rue des Gazomètres
Case postale 36, 1211 Genève 8
Tél. 022 327 29 59



Robert Cramer
Conseiller d'Etat

Heureuse initiative que celle de la Feuille d'Avis Officielle, qui invite ses lecteurs à rencontrer tous les mois l'une des 45 communes genevoises.

C'est ainsi que tous les quatrièmes mercredis du mois, une commune du canton bénéficiera d'une page centrale en couleur pour se présenter. Le choix rédactionnel et iconographique sera laissé à son entière appréciation. Cette page sera complétée par une fiche signalétique donnant les informations communales utiles. L'édition de la FAO sera distribuée aux habitants de la municipalité concernée et leur permettra ainsi de la percevoir différemment, d'en découvrir d'autres facettes, voire de mieux connaître l'action de leurs élus.

Ce nouvel espace donnera l'occasion aux lecteurs de découvrir le dynamisme et la richesse de la vie communale, dans ses manifestations les plus variées, qu'elles soient sportives ou culturelles, sociales ou associatives. Les autorités disposeront ainsi d'une vitrine de choix pour présenter les actions et les projets municipaux à un large public.

Les communes genevoises, faut-il le rappeler, sont tout à la fois très anciennes et très récentes! En effet, leur implantation locale et leur peuplement sont déjà cités à l'époque gallo-romaine. Mais sous l'Ancien Régime, issu de la Réforme, Genève, avec sa périphérie et ses possessions, constituait une seule entité politique. C'est seulement à la suite de l'annexion, en 1798, de la République de Genève à la France, que les circonscriptions communales furent érigées sur le territoire genevois, alors chef-lieu du département français du Léman.

C'est pourquoi le régime municipal genevois trouve sa source dans la loi française, ce qui n'est pas sans incidence sur le périmètre de l'autonomie communale dans le canton de Genève. En effet, le système genevois reste encore aujourd'hui proche du modèle municipal français et, aussi bien pour des motifs tenant à l'histoire qu'en raison de l'exiguïté de notre territoire, il peut être considéré comme plus centralisateur que celui qui prévaut dans d'autres cantons suisses. Avec les compétences qui sont les leurs, héritées d'une histoire bicentenaire, les communes de la République et canton de Genève sont assurément le lieu de la proximité.

de l'exécutif qu'au Conseil municipal, mettent leurs compétences au service de la collectivité, souvent au détriment de leur vie privée et professionnelle. Ils œuvrent au quotidien, sur le terrain même, en étant proches de chacun de leurs administrés, et se préoccupent de leurs réalités quotidiennes. De l'autre, la commune vit par ses sociétés locales et les bénévoles qui les animent. C'est par eux tous qu'une collectivité se révèle, se développe et s'enrichit. Leur engagement sur le plan local est l'un des fondements de l'identité particulière qui caractérise chaque commune genevoise et contribue à la cohésion sociale de ses habitants.



Cérémonie de prestation de serment des magistrats communaux, 23 mai 2003. Photo D. Wintereg.

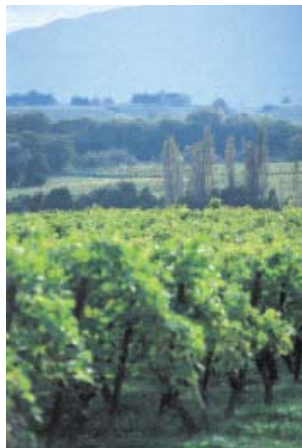


Photo Marcel Malherbe.

Proximité institutionnelle, parce que la commune constitue le premier niveau de nos institutions. Proximité géographique, parce qu'il s'agit de l'espace territorial le plus proche. Proximité sociale, parce que c'est le lieu de rencontre de toutes et de tous.

Qu'il me soit ainsi permis de profiter de cette première chronique pour saluer l'engagement de celles et ceux qui participent activement à la vie communale. D'un côté, les élus, tant au sein

Bienvenue donc au lecteur dans le monde des communes genevoises et puisse-t-il en apprécier la richesse, la variété et la diversité.

Robert Cramer
Conseiller d'Etat



Photo Marcel Malherbe.